

Compte rendu - Conseil municipal
Séance du 10 avril 2017 à 20h00

Présents : AVENIER Sophie, BLANC Jean-Pierre, CLAUDE Florent, GARNIER Christian, FALCONNET Fabienne GERMAIN Denis, GILIBERT Françoise, GILOZ Jean-Claude, HEBERT Richard, JOLLAND Marie-Chantal, LANOY Julien, LONGIS Marilyne, MARIN Béatrice, MICHAUD Nicole, PHILIBERT Michel, VEYRAND Pierre.

Excusés /Absents : JULLIN Carine, PANERAI Marc, MAYET René, CROS Jean-Pierre, GIROND Odile, RAGOT Céline pouvoir donné Jean Pierre BLANC, JUNIQUE Mathieu pouvoir donné à GARNIER Christian, LEMAIRE Anne-Marie Ragot Céline pouvoir donné à Mr Pierre VEYRAND,
Secrétaire de séance : FALCONNET Fabienne

1/ Signature du registre des délibérations du 13 mars 2017 et info qu'une délibération portant sur la modification des m2 achetés à un particulier pour la salle polyvalente de Dionay a été rajoutée.

2/ Bibliothèque

➤ Affectation des résultats, report au BP 2017

Il est proposé de reporter le montant su résultat au budget bibliothèque :

Fonctionnement : 1,94€

Accepté à l'unanimité des votants

➤ Vote du BP 2017

Section de fonctionnement 40 433€

Accepté à l'unanimité des votants

3/ Gîte Auberge Dionay

➤ Affectation des résultats, report au BP 2017

Il est proposé de reporter le montant du résultat au budget Gîte Auberge 2017 :

-1 601,15€ en investissement et 27 165,12€ se répartissant comme suit : 1 601,15€ en

affectation obligatoire d'investissement et 25 596.98 € en fonctionnement.

Accepté à l'unanimité des votants

➤ Vote du BP 2017

Section de fonctionnement : 35 663.98€

Section d'investissement : 9 601.15€

Accepté à l'unanimité des votants

4/ LASM Maison Darode

➤ Affectation des résultats, report au BP 2017

Il est proposé de reporter le montant du résultat au budget LASM 2017 :

- 8 742,89 € en investissement et 33 758,23 € se répartissant comme suit : 8 742.89 €

en affectation obligatoire d'investissement et 25 015,34 € en fonctionnement.

Accepté à l'unanimité des votants

➤ Vote du BP 2017

Section de fonctionnement : 49 015,34€

Section d'investissement : 18 742,89€

Accepté à l'unanimité des votants

5/ Restaurant scolaire

➤ Affectation des résultats, report au BP 2017

Il est proposé de reporter le montant du résultat au budget restaurant scolaire 2017 :

22 332,31€ en fonctionnement.

Accepté à l'unanimité des votants

➤ Vote du BP 2017

Section de fonctionnement : 58 332,00€
Accepté à l'unanimité des votants

6/ Commune de St Antoine

➤ Affectation des résultats, report au BP 2017

Il est proposé de reporter le montant du résultat au budget communal 2017 :
- 219 714,85€ en investissement et 652 027,92€ se répartissant comme suit : 8 742.89
223 057,85€ en affectation obligatoire d'investissement et 428 970,07 en fonctionnement.
Accepté à l'unanimité des votants.

7/ Vote des taux d'imposition des taxes locales

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de 2016 :
Taxe habitation (TH) : 19,88
Taxes foncier Bâti (TFB) : 19,59
Taxes foncier non bâti (TFNB) : 64,75
Accepté à l'unanimité des votants

8/ Subventions aux organismes privés

Proposition : 13 000€.
Mme Longis, en charge du dossier, établira la liste exhaustive des demandes et des montants attribués, lors du prochain conseil.

9/ Vote du budget commune

Mme le Maire rappelle que la maîtrise d'ouvrage concernant la façade occidentale a été déléguée au conseil départemental.

L'adjoint en charge des finances fait le point sur les investissements proposés en 2017

➤ Vote du BP 2017

Section de fonctionnement : 1 508 435,00€
Section d'investissement : 1 661 190,00€

Accepté à l'unanimité des votants

10/ Rectificatif de la délibération sur les autorisations spéciales d'absences

Le rectificatif proposé concerne le nombre de jours d'absence pour le décès d'un beau-père ou d'une belle-mère afin d'être en conformité avec la loi. Il est précisé que les jours d'absences autorisés seront réajustés automatiquement au vu de la législation si cette dernière est plus favorable au salarié.

Accepté à l'unanimité des votants

11/ Mise à disposition d'un agent communal

Il est proposé le renouvellement de la mise à disposition de l'agent communal à la commune de Bessins

Accepté à l'unanimité des votants

12/ Convention avec le SEDI pour l'installation de deux bornes électriques sur le domaine public.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention.

13/ Infos diverses

- Elections présidentielles : inscription pour la tenue des bureaux de vote.
- Bulletin communal : prochaine parution le 20 mai.

Prochain conseil municipal le LUNDI 15 mai 2017 à 20 heures à Saint Antoine l'Abbaye